



ENTRE LAC ET MONTAGNES

Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le 29/08/2025

ID : 074-217400035-20250825-DEL2025056-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT-CINQ AOUT, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 août 2025

Les membres présents (8) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Emmanuelle ROSSI, Stéphane BOLLARD, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Guillaume PERISSE ;

Procuration (2) : Christopher BISSHOP-BOUCARDEY à Claude CHARBONNIER, Séverine SAOS à Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ;

Absents (3) : Denis JEANDIN, Gratiennne BASTARD-ROSSET, André BOCHET-CADET ;

Madame Yvette GOLLIET a été élue secrétaire de séance.

N°2025/056-25/08

Objet : MARCHES PUBLICS - Gestion de l'Auberge Communale : Organisation de la procédure de délégation de service public pour la gestion de l'Auberge Communale – création de la Commission de Délégation de Service Public (DSP2)

Rapporteur Catherine HAUETER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1414-5, L.1411-5-II, L.1411-5, D.1411-3 D.1411-4, D.1411-5 et L.2121-21,

Vu la délibération N°2022/047A-22/09 en date du 22 septembre 2022 portant évolution du mode de gestion de l'Auberge Communale,

Vu la délibération N°2025/055-25/08 en date du 25 AOUT 2025 portant approbation du principe de la délégation de service public de l'auberge communale et fixation des conditions de dépôts des listes en vue de l'élection des membres de la commission de délégation de service public spécifique pour la délégation de service public de l'auberge,

Considérant l'obligation de procéder à la création de la commission de délégation de service public (CDSP), qui intervient lors de chaque procédure de délégation de service public, quel que soit le montant pour analyser les candidatures et sélectionner les candidats admis à présenter une offre et analyser les offres et fournir un avis pour aider à la décision de l'Assemblée délibérante, (article L.1414-5 du CGCT)

Considérant que pour les communes de -3500 habitants, la CDSP est composée du Maire et de 3 membres du Conseil Municipal élus (article L.1411-5-II),

Considérant que les membres de la CDSP sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel (article D.1411-3) ou au scrutin secret, sauf décision unanime contraire de l'assemblée délibérante (article L.2121-21),

Considérant que l'assemblée délibérante a fixé les conditions de dépôt des listes (article D.1411-5), en séance du Conseil Municipal du 25 AOUT 2025,

Considérant qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires (article L.1411-5),

Vu la liste des candidats titulaires proposée : Yvette GOLLIET, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Gratiennne BASTARD-ROSSET

Vu la liste des candidats suppléants proposée avant le début de la séance : Claude CHARBONNIER, Séverine SAOS, Carole DUPRÉ ;

Etant entendu, que Madame le Maire est désignée présidente de la Commission,

Madame le Maire propose de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants composant la commission de délégation de service public spécifique à la délégation de service public de l'Auberge Communale.

Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le 29/08/2025

ID : 074-217400035-20250825-DEL2025056-DE

SLO

DEL2025/056-25/08 (suite)
Création commission DSP2

Entendu l'exposé de Catherine HAUETER,
Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** que la Commission de Délégation de Service Public 2 chargée de la gestion de l'Auberge Communale se compose comme suit :

Présidente : **Catherine HAUETER**

Membres Titulaires : **Yvette GOLLIET, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Gratiennne BASTARD-ROSSET.**

Membres suppléants : **Claude CHARBONNIER, Séverine SAOS, Carole DUPRÉ.**

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
Catherine HAUETER



Le secrétaire de séance
Yvette GOLLIET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 28/08/2025
ET PUBLICATION LE 29/08/2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2025056
Objet :	CREATION COMMISSION DSP 2 EXPLOITATION AUBERGE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-08-25 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2.2 - Délibérations relatives à l'élection des membres de la commission de délégation de service public
Identifiant unique :	074-217400035-20250825-DEL2025056-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20250825-DEL2025056-DE-1-1_0.xml	text/xml	913 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2025.056 CREATION COMMISSION DSP 2 EXPLOITATION AUBERGE.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20250825-DEL2025056-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	154.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 août 2025 à 10h52min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 août 2025 à 10h52min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 août 2025 à 14h54min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 août 2025 à 01h19min09s	Reçu par le MI le 2025-08-28

